Gestipattes

ATTENTION !

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN ?

En vertu de la réglementation municipale, **l'obtention d'une médaille** au coût de 30 $ par année est **obligatoire**. Elle est renouvelable annuellement et doit en tout temps être attachée au cou de votre chien.

L'inscription à Gestipattes est donc **OBLIGATOIRE**. L'achat et le renouvellement de la médaille doivent être faits via la plateforme Gestipattes. Ce logiciel vous permet d'effectuer le paiement en ligne par carte de crédit. Le paiement au comptoir reste disponible suite à l'enregistrement de votre chien via Gestipattes.

Si vous avez acheté la médaille en 2021, vous devez tout de même faire votre renouvellement pour l'année 2022 via le lien ci-dessous :

www.jeminscrismaintenant.com/shannon/

COORDONNÉES

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h

Téléphone : 418 844-3778

Courriel : ville@shannon.ca
clients@shannon.ca

Site Internet : www.shannon.ca

VILLE DE SHANNON
50, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G3S 0A1

POUR LA VIE
SHANNON
FOREVER

RAPPEL

Voilà! Gestipattes

TAXES MUNICIPALES 2022

Informations additionnelles

Voilà!

COMPLÉTEZ VOTRE INSCRIPTION AU PORTAIL « VOILÀ ! » DÈS AUJOURD'HUI !

Tous les citoyens peuvent se créer un compte personnalisé sur le portail « Voilà ! ». Voici ce que la plateforme offre :

- ✓ **Compte de taxes électronique via l'onglet « Propriété »**
- ✓ **Paiement de taxes en ligne via l'onglet « Liens utiles »** (Paiement par transfert bancaire)
- ✓ **Demande de permis en ligne via l'onglet « Demande en ligne »** (Permis d'abattage d'arbre non commercial, patio, construction et rénovation d'un bâtiment-accessoire, galerie, terrasse, piscine, spa)
- ✓ **Inscription à des activités de loisirs via l'onglet « Loisirs »** (Patinoire)
- ✓ **Requête et plainte via l'onglet « Demande en ligne »**

Rôle d'évaluation

Qui procède à cette évaluation ?

Le Groupe Altus a le mandat de procéder à l'évaluation des immeubles de la Ville de Shannon pour la MRC de La Jacques-Cartier.

Rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2024

Est-ce qu'une révision est possible ?

Le contribuable qui veut obtenir des explications sur son évaluation foncière doit communiquer avec le Groupe Altus au **418 628-6019**.

Tout propriétaire a le droit de déposer une demande de révision administrative. Cette demande doit être faite auprès de la MRC de la Jacques-Cartier avant le **30 avril 2022**.

Remarque

Le droit de contester l'évaluation municipale ne dispense pas pour autant le propriétaire de l'obligation de payer ses taxes municipales aux dates requises.

Dates d'échéance

1er versement : 15 mars 2022

2e versement : 3 mai 2022

3e versement : 2 août 2022

4e versement : 4 octobre 2022

Le privilège de payer en quatre (4) versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera des intérêts et des pénalités sur la totalité du compte et annulera le privilège.

Des intérêts ainsi qu'une pénalité seront appliqués sur votre compte même si une seule échéance n'est pas respectée.

Notez bien que des frais de 35 $ seront facturés au compte lorsque le paiement sera signifié « sans fonds » par l'institution bancaire.

Modalités de paiement

- ✓ **Paiement via la plateforme « Voilà ! »** (Paiement par transfert bancaire).
- ✓ **Paiement par Internet :** Desjardins, Banque Nationale du Canada, Banque de Montréal, Banque Scotia, RBC Banque Royale, Tangerine et TD Canada Trust. Il est important de prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).
- ✓ **Envoi de chèques postdatés** au Service des finances de la Ville de Shannon accompagnés des coupons détachables.
- ✓ **Comptoir de perception de l'Hôtel de Ville de Shannon** (argent comptant, Interac ou chèque).
- ✓ **Boîte de dépôt, 24 heures, à la porte d'entrée principale de l'Hôtel de Ville** situé au 50, rue Saint-Patrick.

Coronavirus

Notez que la Ville de Shannon a pris les précautions nécessaires pour limiter la propagation du virus. Il est donc possible de se déplacer à l'Hôtel de Ville de Shannon pour effectuer un paiement.

Comptoir de perception

Hôtel de Ville de Shannon

50, rue Saint-Patrick

Shannon (Québec) G3S 0A1

Heures d'ouverture du comptoir de perception

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h